



JOURNÉE DE LA PSYCHIATRIE LÉGALE

LA NON-RESPONSABILITÉ CRIMINELLE

Démystifier le verdict et ses impacts



Forensia
Centre de formation
en santé mentale,
justice et sécurité



ACPD
Académie canadienne
de psychiatrie et droit



PROGRAMME

30 JANVIER 2026

8 H 30 **MOT DE BIENVENUE**

8 H 40 **LES TROUBLES MENTAUX GRAVES**

Les troubles mentaux graves ont des impacts majeurs sur la société tant sur les individus qui en sont atteints que sur leurs proches et la collectivité. Afin de mieux comprendre l'ampleur du phénomène et ses répercussions sur la santé publique, il est nécessaire de s'appuyer sur les données pour distinguer les faits des stéréotypes souvent véhiculés dans la société. La présentation mettra également en lumière la responsabilité collective envers les personnes vivant avec un trouble mental grave, en soulignant l'importance de la solidarité et de l'inclusion.

DRE CLAIRE GAMACHE

Psychiatre et présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ)

9 H 15 **L'ÉTAT DES LIEUX SUR LA NON-RESPONSABILITÉ CRIMINELLE AU CANADA**

Le régime de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (NRC) au Canada repose sur une logique de protection du public par le traitement, non par la punition. Bien qu'encadré strictement, il est critiqué pour ses défis de gestion clinique et ses aspects de perception sociale. Les réformes au cours des dernières années tendent à mettre l'accent sur l'aspect de sécurité parfois au détriment d'une offre de services qui répond aux besoins complexes et multiples des personnes et de leurs proches. La conférence présentera les caractéristiques psychosociocriminologiques des personnes déclarées NRC à travers le Canada à travers deux études pancanadiennes et ouvrira sur des enjeux systémiques liées à l'organisation des services.

ANNE CROCKER, PH. D.

Directrice, Recherche et enseignement universitaire, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Professeure titulaire, Département de psychiatrie et d'addictologie, École de criminologie, Université de Montréal. Directrice scientifique, Observatoire en justice et santé mentale.

10 H 00 **PAUSE**

10 H 15 **L'HISTORIQUE ET LES FONDEMENTS LÉGAUX**

La trajectoire menant à un verdict de non-responsabilité criminelle est un processus qui s'appuie sur des fondements légaux et une jurisprudence. Connaître ce processus et les diagnostics pouvant mener à ce verdict est essentiel pour accompagner la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) et l'accusé·e.

DR MATHIEU DUFOUR

Psychiatre légiste et chef du département de psychiatrie, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

DRE CAROLINE GUÉRIN-THÉRIAULT

Psychiatre légiste, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

11 H 15 **LE RÔLE DU PSYCHIATRE**

L'évaluation de la responsabilité criminelle a lieu dans un contexte particulier. Elle est dans la vaste majorité des cas faite à la demande de l'accusé·e. Pour faire une évaluation la plus rigoureuse et objective possible, il importe de multiplier les sources d'information, de mener des entretiens rigoureux avec l'accusé·e et de produire un rapport éclairant pour le tribunal, en nous assurant de bien couvrir tous les aspects de la question posée.

DRE KIM BÉDARD-CHARETTE

Psychiatre légiste et directrice des services professionnels et des affaires médico-légales, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

DRE JULIE BÉRUBÉ-FORTIN

Psychiatre légiste, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

12 H 15 **DÎNER**

13 H 15 **PANEL : LES MYTHES ET RÉALITÉS DE LA NON-RESPONSABILITÉ CRIMINELLE**

Psychiatre légiste, patient, famille de patient et journaliste échangeront sur leurs perceptions, leur expérience personnelle et sur les perspectives présentes et futures entourant la non-responsabilité criminelle (NRC). Les mythes et réalités de la NRC et les représentation de la NRC véhiculées par les médias et leurs impacts sur les patients et les familles seront en autre abordés. Les membres du panel discuteront également des manières dont on peut soutenir les patients et leurs proches lorsque survient le verdict et tout au long du parcours sous mandat de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM).

PAUL ARCAND

Animateur

DRE STÉPHANIE BORDUAS-PAGÉ

Psychiatre légiste et cheffe du service de psychiatrie légale, Institut universitaire en santé mentale de Montréal

CAROLLE BRABANT

Mère et proche aidante

LUC VIGNEAULT

Pair aidant en santé mentale et expert en savoir
expérientiel

14 H 30 **PAUSE**

14 H 45 **LE CONSENTEMENT À LA DÉFENSE DE NON-RESPONSABILITÉ CRIMINELLE**

Un verdict de non-responsabilité criminelle (NRC) a des impacts juridiques, sociaux et personnels importants, tant pour l'accusé·e que pour les victimes et la société. L'accusé·e doit donc bien comprendre les conséquences de son choix de défense. Mais comment quelqu'un souffrant d'un trouble mental suffisamment grave pour demander un verdict de NRC peut-il faire un choix éclairé?

ME MILÈVA CAMIRÉ

Avocate, Bureau d'aide juridique de Montréal -
Division criminelle

ME LOUIS-PHILIPPE ROY

Avocat, Bureau d'aide juridique de Montréal -
Division criminelle

15 H 45 **LE PROGRAMME DE DÉJUDICIARISATION
PAJ-SM+**

Les programmes de déjudiciarisation tels que le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM+) offrent une trajectoire judiciaire adaptée aux accusé·es présentant des troubles de santé mentale. Ils permettent un suivi global de l'accusé·e en élaborant un plan d'intervention qui favorise la réinsertion sociale et d'éviter les risques de récidive.

ME CATHERINE LAPOINTE

Avocate, Centre communautaire juridique de Montréal

LOUISE RIOPEL

Agente de liaison, PAJ-SM

16 H 45 **MOT DE LA FIN**

Pour en savoir plus sur la programmation de Forensia, abonnez-vous à notre infolettre : <https://forensia.ca/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>.



Forensia

Centre de formation
en santé mentale,
justice et sécurité